

# **Attentat de la rue Copernic : la justice se prononcera sur le non-lieu le 6 juillet**

mercredi 11 avril 2018, par [Thémis](#)

**La cour d'appel de Paris dira le 6 juillet si elle confirme ou non le non-lieu rendu en faveur d'Hassan Diab, unique suspect de l'attentat de la rue Copernic à Paris qui avait fait quatre morts et une quarantaine de blessés le 3 octobre 1980. L'enquête avait attribué l'attentat, non revendiqué, au Front populaire de libération de la Palestine -Opérations spéciales (FPLP-OS), groupe né d'une scission du FPLP, et les renseignements français avaient identifié Hassan Diab en 1999.**

Près de 20 ans plus tard, au terme d'un bras de fer judiciaire entre le parquet et les juges d'instruction, ces derniers ont rendu le 12 janvier une ordonnance de non-lieu, estimant que les charges n'étaient "pas suffisamment probantes" à l'encontre du Libano-Canadien de 64 ans, ancien professeur de sociologie à l'université d'Ottawa. "Un certain nombre d'éléments (..) permettent d'estimer qu'Hassan Diab se trouvait vraisemblablement au Liban pendant cette période" et ne pouvait donc ni avoir confectionné ni posé l'engin explosif, caché sur une moto, relevaient notamment les magistrats instructeurs.

Le parquet de Paris avait immédiatement fait appel. L'appel n'étant pas suspensif, Hassan Diab avait été remis en liberté après avoir passé, depuis son extradition du Canada en novembre 2014, plus de trois ans en détention provisoire. Il est depuis reparti dans ce pays. "Reviendra-t-il en France si finalement vous décidez qu'il doit être jugé ?", s'est inquiété mercredi à l'audience devant la chambre de l'instruction David Kaminski, avocat de la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)

"Il y a des charges suffisantes pour justifier un renvoi devant une cour d'assises. Ne nous privez pas de ce débat judiciaire et d'un grand procès historique", a-t-il ajouté. L'attentat de la rue Copernic avait été le premier à avoir frappé mortellement la communauté juive en France depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Dans ses réquisitions, l'avocate générale a notamment mis en avant plusieurs notes des services de renseignement, des expertises graphologiques et la ressemblance du suspect avec des portraits-robots réalisés à l'époque.

Hassan Diab a toujours assuré qu'il était à Beyrouth au moment des faits pour passer ses examens à la faculté. "Les documents de l'université libanaise" et "les témoignages de son ex-épouse et de plusieurs étudiants" ont corroboré sa version, a relevé son avocat William Bourdon, dénonçant "un travestissement insensé du dossier" par les parties civiles et le ministère public et mettant en garde contre "tout fanatisme judiciaire".

**Source : Le Figaro**

**Auteur : La Rédaction**

**Date : 11/04/18**